

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 JANVIER 2013

PRESENTS : MM. GIRAULT B., Maire, VRILLON J-M., CLAVIER J., COUTANT J-C., PÉGUET G., VALADE J-Mmes MERCIER Y., PERRET N., VOLET B.

PROCURATIONS : M. RACAULT O. à CLAVIER J - M. MARTINEAU J-Y. à PERRET N. - M. MORIN L. à VRILLON J-M.

ABSENTE :

Mme Viviane SIMONÉ

Madame Brigitte VOLET a été élue secrétaire de séance.

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES – RENTRÉE 2013/2014

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal la réforme des rythmes scolaires qui poursuit deux objectifs : mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous.

Cette dite réforme implique une réorganisation du temps scolaire et toutes les circonstances qui vont être occasionnées pour la mise en place de ce nouveau dispositif.

Cette réforme va être appliquée pour la rentrée scolaire 2013/2014, toutefois les communes peuvent demander une dérogation auprès du DASEN (Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale) dont elles dépendent avant le 1^{er} mars 2013, afin que celles-ci puissent bénéficier d'un an de report de ce nouveau rythme scolaire pour leur établissement primaire respectif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

DEMANDE la dérogation d'un an pour l'établissement scolaire de Faverolles-sur-Cher pour que cette nouvelle réforme ne soit appliquée que pour la rentrée scolaire 2014/2015.

EXTENSION GROUPE SCOLAIRE – RENOUVELLEMENT DEMANDE D.E.T.R

Après avoir pris connaissance de l'estimation financière des plans établis par le Cabinet d'architecture CAILLAUDEAU concernant l'extension du groupe scolaire, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

SOLLICITE le renouvellement d'une demande pour l'octroi d'une subvention aux taux maximum auprès de Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher au titre de la D.E.T.R (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

EXTENSION GROUPE SCOLAIRE – AVENANT AU MARCHÉ

Dans le cadre du projet d'extension du groupe scolaire, la commission communale d'appel d'offres s'est réunie le 24 décembre 2012, et donne un avis favorable pour le remplacement des clins naturels par des clins teintés extra gris beige.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

CONFIRME et ACCEPTE l'avenant suivant au marché d'extension du groupe scolaire :

➤ **Avenant n° 1 au lot n° 2 (Charpente-Couverture) :**

Montant de la plus-value : 5 493 € HT

(ce qui porte le montant du marché à 92 076,41 € HT)

REMBOURSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

PREND BONNE NOTE du remboursement d'AXA ASSURANCES correspondant à un sinistre de dégradation de candélabre survenu le 13/09/2011, d'un montant 1 119,46 €, et

AUTORISE Monsieur le Maire à émettre un titre correspondant qui sera imputé au compte 7788 « produits exceptionnels divers ».

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune de Montrichard désire passer une convention de mise à disposition partielle du Service de Police Municipale, sur le secteur du « Bout du Pont », concernant la Police de la route, le stationnement, l'ilotage, la surveillance des bâtiments, la Police de l'environnement, la capture des chiens errants, etc ...

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de signer la convention de mise à disposition partielle du Service de Police Municipale entre la commune de Faverolles-sur-Cher et la commune de Montrichard, et

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention pour la mise à disposition partielle du Service de Police Municipale de la commune de Montrichard.

CIRCUITS CYCLOS TOURISTIQUES

Monsieur Jean-Michel VALADE expose quelques modifications concernant les circuits.

RÉSEAU DES COMMUNES

Madame Yvette MERCIER, après avoir eu contact avec Réseau des Communes concernant le bandeau du site internet, explique qu'il est possible de changer les photos en entête.

Le Conseil Municipal décide de ce changement.

Pour extrait conforme,
Le Maire



Bernard GIRAULT